

Règlement intérieur

Passages de grades

- Deux dates sont prévues dans l'année pour les passages de grades :
 - L'une en hiver et l'autre en fin de saison
- Le postulant à un passage de grade pourra en faire la demande en informant le(s) professeur(s) dont il suit les cours et s'engagera dans cette optique à une certaine assiduité.
- Les professeurs proposeront aussi de passer un grade aux élèves qui leur semblent prêts et prépareront les cours en vu de l'examen des postulants. Leur rôle de pédagogue est aussi d'apporter une émulation au groupe.
- Le jury sera composé de 2 professeurs au minimum
- Tous les élèves qui passent les grades sont évalués selon le programme qui leur a été donné en début d'année et affiché dans le dojo.
- Le hakama sera accordé à l'élève dès l'obtention du 2^{ème} kyu

Prise en charge et responsabilité

- Les parents (ou personne autorisée par eux) amènent leur enfant au dojo et ne peuvent transférer leur responsabilité qu'après la prise en charge validée par l'enseignant.
- A la fin du cours, l'enseignant, doit s'assurer que l'enfant est pris en charge par un parent ou une personne autorisée par le responsable familial.
- L'accès au dojo se fera sur autorisation expresse de l'enseignant.
- Les filles, les garçons et les enseignants ont accès à trois vestiaires séparés.

Responsabilité technique

Pour tous les cours, enfants, ados, adultes, cette responsabilité est confiée aux professeurs qui leur dispensent l'enseignement.

Les cours pour adultes

Chaque professeur est libre d'enseigner selon sa propre approche technique et pédagogique de l'aïkido, tant qu'il reste dans le cadre de notre affiliation à la FFAAA et du règlement intérieur. Ce cadre offre suffisamment d'ouverture pour permettre à chaque professeur d'exprimer son style et à chaque pratiquant de bénéficier de la variété et de la richesse que le club propose par l'intermédiaire des professeurs qui dispensent les cours au sein du dojo.

Les cours pour enfants et adolescents

Les professeurs qui enseignent aux enfants et adolescents le font librement suivant leur style personnel de pratique de l'aïkido en suivant bien entendu une démarche pédagogique adaptée aux âges de ceux-ci et en restant fidèle à la ligne de pratique de la FFAAA à laquelle le club est affilié et au règlement intérieur. Un professeur pourra le cas échéant se faire remplacer si un autre professeur peut lui suppléer pour cette absence, sinon il devra prévenir suffisamment tôt le président du club afin que celui-ci prévienne les parents des élèves de l'annulation du cours.

Les engagements

- Chaque professeur qui décide d'enseigner dans notre club s'engage à dispenser ses cours dans les créneaux horaires au(x) jour(s) qui lui sont réservés et ceci pour une saison complète, soit de début septembre à la fin juin de l'année suivante pour les adultes et de mi-septembre à fin juin pour les enfants et adolescents.
Il pourra bien sûr être remplacé ponctuellement en cas de force majeure ou pour raisons personnelles.
En cas d'annulation du cours de son propre fait et de non remplacement, il devra avertir les pratiquants de son absence exceptionnelle.
Par contre, il sera en droit de ne pas assurer le cours si au moins 2 élèves adultes ne sont pas présents à l'heure du début du cours.
Pour les enfants et adolescents, le cours ne pourra avoir lieu en dessous de deux élèves.
- Les professeurs sont exemptés de cotisation au club et doivent seulement payer leur licence annuelle à la FFAAA.
- Chaque licencié du club, visiteur, pratiquant occasionnel ainsi que les professeurs intervenants au club s'engagent à respecter les clauses du présent règlement.
- Les indemnités de déplacement des professeurs sont forfaitaires et sont calculées suivant les dates de saison ci-dessus.

Le Site du club

- Les informations permanentes (textes et images) diffusées sur le site du club <http://www.dieulefit-aikido.fr/> doivent avoir reçu l'aval du conseil d'administration pour être publiées.
- Les informations de dernières minutes (par exemple : annulation d'un cours, d'une réunion, annonce d'un stage) nécessitent l'aval d'au moins un membre du bureau directeur.

Ethique de l'aïkido

Les pratiquants doivent prendre conscience que l'aïkido est une discipline qui requiert nombre d'heures de pratique pour qui souhaite voir son aïkido évoluer et apprécier ainsi le bénéfice de son engagement à une pratique régulière et continue.

IL doit comprendre aussi qu'il fait partie de la dynamique d'un groupe et que sa présence est nécessaire à la bonne évolution de chacun des pratiquants autant que de la sienne.

Il s'engage alors vis-à-vis de ses partenaires.

En général :

- prévenir l'enseignant en cas d'absence prolongée
- parler avec l'enseignant en cas de problèmes, difficultés, douleurs, conflits
- prévenir l'enseignant en cas d'arrêt de la pratique
- en cas de maladies de la peau (verruques, eczémas, mycoses etc), protéger les lésions et prévenir immédiatement l'enseignant.

Avant le cours :

- pieds et mains propres, cheveux attachés
- kimono propre, pantalon et ceinture correctement attachés, veste croisée gauche à l'extérieur
- pieds chaussés en dehors du tatami ! Porter tongs, espadrilles ou zori
- en cas de retard, attendre au bord du tatami d'être invité par l'enseignant à rejoindre le cours.

Pendant le cours :

- saluer le dojo debout avec les talons joints
- debout ou assis, garder une attitude droite
- pendant les explications ou la pratique à trois, attendre assis à genoux (seiza)
- pratiquer avec tout le monde, aider les nouveaux
- respecter les autres et soi-même
- s'excuser si on a fait mal à quelqu'un
- parler le moins possible
- prévenir l'enseignant si on doit quitter le tatami.

Après le cours :

- saluer le dojo debout avec les talons joints
- plier le kimono soigneusement
- ne rien oublier dans le vestiaire
- ne pas déranger le cours suivant.

Merci pour votre collaboration,

Le club »Dieulefit Aïkido »